L’an deux mil vingt-deux, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, BOIN C, LANGLOIS R, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

 **Absents** **excusés** : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à BERNARD E.

 LE POTIER A. qui donné pouvoir à G.ADELIS

 LE MOAL A. qui a donné pouvoir à L. IVANOV

 TREHOREL V. qui a donné pouvoir à C.BOIN

 EDY A. qui a donné pouvoir à G.MATHECADE

 **Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l’ordre du jour :

 - devis ESATCO pour entretien espaces verts année 2022

**INTERVENTION DE L’ARS : ANALYSE FINANCIERE**

Monsieur le Maire informe que l’ARS n’interviendra pas en séance car une étude est en cours pour l’implantation d’une antenne médicale plutôt qu’un centre.

La réponse ce cette possible implantation sera effective en mai.

**PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire rappelle que le mardi 14 Décembre, l’Assemblée Communautaire a voté l’adoption d’un «  Pacte fiscal et financier de solidarité *« c’est-à-dire la manière de partager les richesses entre les différentes communes de la collectivité ».*

Suite à l’adoption du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, il a été décidé de soumettre aux communes ayant une zone d’activité communautaire (hors site isolés) une délibération modifiant les critères de reversement de la part communale de Foncier Bâti pour les entreprises implantées sur les zones.

Selon LCBC, «  C*ette nouvelle convention est justifiée du fait qu’aujourd’hui c’est l’intercommunalité qui aménage, qui entretient (les zones industrielles) et qui apporte aussi des subventions pour accompagner les entreprises en développement.*

*Ce reversement de FBI représente pour LCBC une recette annuelle de 500 000 € qui vient contribuer au renouvellement, à l’aménagement de nos zones et à leur attractivité. »*

Pour Trévé rien ne change. Pour information, la part communale reversée à LCBC pour cette taxe était de 5179 € en 2020 et sera de 5137 € en 2021.

Suite à la non approbation par le Conseil Municipal du 13 janvier de cette nouvelle convention du reversement du Foncier Bâti Industriel, Monsieur HAMON, Président de LCBC, a souhaité nous rencontrer pour apporter quelques précisions sur ce Pacte Fiscal et Financier de Solidarité.

Cette rencontre s’est faite le jeudi 27 janvier. Monsieur HAMON a précisé que le PFFS est un outil obligatoire depuis la loi de 2014 pour les EPCI signataires d’un contrat de ville.

LCBC n’est pas concerné par cette obligation mais elle a une volonté de poser les bases d’un Pacte où la solidarité sera au cœur du partage des richesses.

Il justifie le bien fondé du Pacte Financier et Fiscal en projetant les règles d’attribution du partage des richesses ( DSC , FPIC dont 2/3 des recettes vont à LCBC pour financer la fibre optique et FBI ) , les règles de solidarité ( attributions de compensation , fonds de concours , Dispositif d’accompagnement des Communes , portages fonciers , très haut débit , assainissement )

Et les règles de mutualisation (urbanisme, assainissement et groupement de commandes)

Ce Pacte Fiscal et Financier de Solidarité permettra :

 - la mise en œuvre du Projet de territoire et du pacte de gouvernance

 - le partage du transfert de compétences pouvant donner lieu à des relations financières croisées (via des attributions décompensation,)

 - le partage des ressources au travers de politique de reversement des DSC, fonds de concours.

 - la mise en place des mécanismes de redistribution à l’échelle communautaire (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales)

 - la maitrise des taux afin de ne pas augmenter la pression fiscale pour les entreprises et les ménages

 - le contrôle des dépenses de fonctionnement

 - le déploiement du Schéma de mutualisation

Suite à ce supplément d’informations, il est de nouveau demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Régis Langlois ouvre le débat et pense que ce pacte ne promet aucune barrière quant à l’augmentation du coût de fonctionnement du service déchets ou du service assainissement. Il suggère qu’un document écrit soit rédigé certifiant qu’une éventuelle hausse des tarifs sera bien maitrisée.

Gildas Pérennez demande à Monsieur le Maire pourquoi ce point est de nouveau soumis à délibération puisque le Conseil a voté contre lors de sa séance de janvier. Dans un premier temps, il conviendrait d’annuler la délibération prise en janvier mais l’ordre du jour ne le mentionne pas.

Anthony Basset explique que le but de la réunion du 27 janvier avec le Président de LCBC était d’expliquer en quoi consistait le pacte financier. C’est le manque d’informations qui avait conduit le Conseil a voté contre le 13 janvier. Il est nécessaire d’apporter des précisions et donc de remettre ce point à l’ordre du jour.

A la demande de Gildas Pérennez qui souhaite s’entretenir avec Frédéric Foulfoin, Brigitte Jéglot et Sylvie Doré, Monsieur le Maire accepte de suspendre la séance. Ces derniers maintiennent qu’ils n’acceptent pas de procéder à nouveau à un vote.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas soumettre de nouveau le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité à délibération et décide le maintien de la décision prise lors de la séance du 13 janvier dernier.

**BIBLIOTHEQUE : SIGNALETIQUE VITRAGE**

Laure Ivanov informe que, suite à la réunion du mois de décembre 2021, le projet de signalétique a été revu : modification des motifs et des couleurs, suppression des stickers sur les vitres du haut et insertion de « médiathèque ».

Le nouveau devis de Décograph est de 530 € HT (1er devis : 620 € HT) pour l’impression numérique et la plastification ainsi que la pose de stickers sur 7 vitres. La maquette est distribuée aux élus qui adoptent ce projet par 19 voix pour.

Puis, Laure Ivanov présente le devis de la société Renouard pour des panneaux sandwich composés de deux faces alu. Ses panneaux seraient installés à la place des vitrages du bas afin d’éviter tout bris de glace lors des tontes par Esatco. Elle précise que trois entreprises ont été contactées mais seule la société Renouard a répondu.

- fourniture de trois panneaux : 510 € HT (uniquement vitrages de la baie de l’entrée)

- fourniture de sept panneaux : 1 260 € HT (les vitrages des deux baies)

La pose sera assurée par les employés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (R.Langlois), retient le devis pour sept panneaux pour un coût de 1 260 € HT.

La dépense sera à imputer en section d’investissement.

Pour information, les travaux de peinture auront lieu la semaine prochaine.

**VOIRIE**

 Maurice TILLY fait le compte-rendu de la commission voirie du 25 janvier.

1. *Programme voirie 2022* :

Lors de la visite des différentes routes et chemins d’exploitation du 23 octobre dernier, 5 sites ont été retenus :

1. La Ville Neuve - Le Hinlée - Le Cosquer
2. Kerdudeux à la Croix Oria
3. La Ville Rouault - La Vieux ville
4. Saint Just
5. Les Isles

Pour 2022, l’enveloppe financière pour la voirie se situant entre 40 et 50 000 €, la commission voirie propose de retenir :

 - Saint Just : 6 770, 40 € TTC

 - Les Isles : 40 761 € TTC

 Soit 870 ml dont 170 ml sans fossés et 700 ml avec arasage ainsi que le curage de fossés

Suite à une réflexion avec les agents du service technique, les travaux de voirie sur le tronçon du Bouffaux pour un linéaire de 800 m pourraient être une option car il est davantage dégradé.

Toutefois, ce tronçon est un chemin d’exploitation et est très peu fréquenté sauf par les 2 entreprises résidentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme voirie pour 2022.

1. *Achat d’un radar pédagogique* :

Maurice Tilly rapporte que, suite à plusieurs études d’aménagement afin de limiter la vitesse dans les rues traversant Trévé et compte tenu du montant de possibles travaux relativement plus couteux (chicanes, coussins berlinois…..), il est proposé, dans un premier temps, de retenir l’achat d’un radar pédagogique du même type que celui existant.

2 propositions ont été faites :

 **\* Lacroix Signalisation** : même modèle plus performant que celui que nous possédons avec un même équipement technique soit 2 184,78 € HT + 50 € HT de fixations. Avec ce type de matériel, il est inutile d’acheter la clé USB (296,74 € HT), le mât (444 € HT) et le matériel de fixation (71,84 € HT)

Il est possible d’obtenir une subvention de 30 % par le Département dans le cadre des Amendes de Police soit 670,43 €. Le reste à charge pour la commune serait de 2 011,31 €.

 \* **BCR** 2 412 € HT €

La participation du Département serait de 723,60 € soit un reste à charge pour la commune de 2 170,80 €.

Brigitte Jéglot pense que ce nouveau radar pourrait être mis au Versant, entre le Faux et la Butte Boisée.

Sylvie Doré souhaite savoir si la présence d’un radar a une incidence sur la vitesse. Maurice Tilly, après en avoir discuté avec les riverains de la route de La Motte, dit qu’en effet la vitesse est réduite.

Frédéric Foulfoin demande si un devis a été fait pour la fourniture d’un feu tricolore pédagogique. Cet achat n’est pas envisageable de par son coût mais aussi car il faut une alimentation électrique fixe.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de La Croix City et décide que la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Contrat de balayage* :

La commune a signé un contrat de balayage avec la société Théaud du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. Cette société fait savoir que le prix horaire de leur prestation augmente de 5.28% au 1er janvier 2022 passant de 100,78 € /heure à 106,06 € / heure.

4 passages sont programmés en 2022 : le 22 mars (7h), le 30 juin (4h), le 18 octobre (7h) et le 8 décembre (7h).

Anthony Basset s’interroge sur la réactualisation des prix. Dans le contrat prévu pour trois ans, il est bien stipulé que les prix sont révisables.

Sylvie Doré se demande pourquoi le contrat ne concerne que le bourg et les lotissements et propose qu’il soit étendu à la campagne, tout comme Régis Langlois.

Maurice Tilly rappelle que le balayage ne se fait que quatre fois dans l’année et que s’il fallait aussi balayer les routes de campagne, le budget à prévoir serait très élevé. La solution pour que ces routes de campagnes soient moins sales, serait l’arasage des accotements tous les deux ou cinq ans.

**ESPACES VERTS : DEVIS ESATCO POUR PRESTATIONS ANNEE 2022**

Maurice Tilly présente la proposition d’Esatco pour l’année 2022 qui s’élève à 30 567,36 € TTC. Pour rappel, elle était de 28 301,81 € TTC en 2021. L’augmentation de la prestation s’explique par une surface supplémentaire de tonte de 1600 m² pour les trottoirs du Hameau de Bonne Brousse soit 1 159,63 € et une augmentation des prix de 3,9%

Il est prévu 10 tontes par an à l’étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, espace jeux du presbytère, rue de la Chanvrière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse, trottoirs et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux.

Un ramassage de feuilles est prévu à l’automne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

Emma Bernard souhaite que Monsieur le Maire ou Maurice Tilly ait une entrevue avec le responsable de l’équipe d’Esatco pour leur demander d’être plus vigilants lors du passage du débroussailleur ou coupe-bordure dans les lotissements car il arrive que des murets ou des voitures soient endommagés.

**EGLISE : CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES**

Depuis 1998, la commune a un contrat de maintenance pour les cloches de l’église chez Bodet. La maintenance se paie annuellement avec un passage par an pour un coût de 329,81 € TTC en 2021.

Gérard Mathécade explique en quoi consiste cette prestation et répond à Laure Ivanov que ce contrat est conclu pour trois ans.

Suite aux deux dernières interventions d’Art’Camp sur les cloches, cette société nous propose un contrat de maintenance avec deux passages par an pour un coût de 264 € TTC. De plus, la maintenance de l’année 2022 est offerte gracieusement.

Etant satisfait de la prestation de Art’ Camp, Gérard Mathécade propose de retenir cette entreprise pour la maintenance avec deux passages par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**ECOLE DES PERRIERES : DEVIS SIRENE ALARME INCENDIE**

A la demande de la directrice, Gérard Mathécade a fait des demandes de devis pour le rajout d’une sirène incendie supplémentaire dans la cour. Cette demande est justifiée suite à l’installation de la 5ème classe.

 Gérard Mathécade a demandé deux devis :

 \* TSI (Groupe Bourbon Sécurité) : 580 € HT.

 \* SICLI : après plusieurs relances, le commercial est venu sur place lundi matin. Gérard Mathécade a négocié la prestation et SICLI nous propose de mettre la sirène gratuitement. L’agent des services techniques n’aura plus que le câble à installer (4 mètres).

Le Conseil Municipal retient le devis de SICLI sauf Régis Langlois qui vote contre et préfère travailler avec TSI pour ses compétences dans le domaine et notamment parce que la prestation est réalisée entièrement par cette société.

Gérard Mathécade informe également que la directrice souhaite l’installation d’une alarme PPMS vigipirate. Le devis de TSI étant de 4 627 € HT, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour le moment. Toutefois, Régis Langlois souhaite que Gérard Mathécade se renseigne pour être sûr que cette installation n’est pas obligatoire.

**SALLE DES FETES : CITERNE A GAZ**

Deux devis sont à étudier :

 - soit le déplacement de la citerne : le devis de Primagaz est de 580,38 € HT. Des frais de raccordement compris entre 300 et 400 € sont à prévoir en plus.

 - soit l’installation de deux bouteilles de gaz P35 à l’arrière de la salle des fêtes : le montant du devis de Serfo s’élève à 823,34 € HT.

Gérard Mathécade a rencontré Anaïk Lucas, directrice de l’école privée, et cette dernière opte pour la mise en place de deux bouteilles de gaz.

Comme convenu, les frais seront à la charge de l’AFCT.

Le Conseil Municipal suit cet avis.

Toujours concernant les bâtiments, Gérard Mathécade informe que la façade de la mairie et plus particulièrement la partie haute en trespa verdit énormément. Après en avoir discuté avec le personnel technique, une estimation financière pour le lavage de la façade a été faite :

 - si les travaux sont réalisés par les agents communaux : la location de la nacelle est de 145 € HT la journée, à cela il convient d’ajouter le produit permettant le nettoyage et le temps passé par l’employé communal.

 - si travaux sont faits par une entreprise : le devis de la société Prop&Net s’élève à 124 € HT pour le nettoyage par système H2o, eau pure et brosse.

Une variante a été demandée pour le nettoyage du pignon côté infirmier pour un montant de 184 € HT (pulvérisation bâtiflash sur mur, rinçage karcher basse pression)

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Prop&Net pour le nettoyage de la façade ainsi que du pignon pour un montant total de 308 € HT. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

Gildas Pérennez propose d’attendre le printemps pour effectuer le nettoyage.

**PERSONNEL : DEPART EN RETRAITE ET RECRUTEMENT**

Madame Marie-Pierre Huet fera valoir ses droits à la retraite le 1er juillet prochain. A cet effet, le recrutement d’un adjoint administratif est nécessaire pour la remplacer.

Une annonce sera diffusée à la bourse de l’emploi du Centre de Gestion et sur le site emploi-territorial.fr.

Un agent du service des missions temporaires du Centre de Gestion devra être recruté avant ce recrutement afin que Madame Huet puisse prendre ses congés avant son départ.

**FINANCES**

1. *Autorisation paiement factures investissement* :

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2022, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2022, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2021.

- *compte 2184* :

 - facture n°FC265369 de Mobidécor d’un montant de 1 067,72 € pour le mobilier de la classe modulaire

- *compte 2313* :

 - note honoraires n°5 d’AMC d’un montant de 1 965,72 € pour la maitrise d’œuvre de la Maison des Lutins

 - facture n°3511174 d’ECR d’un montant de 1 020 € pour les sondages à la Maison des Lutins

 - facture n°3511237 d’ECR d’un montant de 1 440 € pour la mission G2-PRO étude de sol à la Maison des Lutins

 - facture n°15002RI220000014 de SNT NICOL d’un montant de 1 152 € pour le solde de la démolition de la Maison des Lutins

- *compte 2315* :

 - facture n°F00812211000113 de Eiffage d’un montant de 19 968 € pour les travaux de réalisation de trottoirs au Hameau de Bonne Brousse

1. *Effacement de dettes* :

Monsieur le Trésorier de Loudéac informe qu’une procédure de rétablissement personnel sans liquidation a abouti à l’effacement de la dette de Monsieur Emmanuel Kuntz pour un montant de 69,61 € correspondant à la facture de cantine de novembre 2021.

Un mandat de ce montant est à faire au compte 6542 pour créance éteintes.

1. *Compte-rendu de la commission finances du 26 janvier* :

La commission a fait le point sur les investissements 2021.En 2021, les dépenses d’investissement s’élèvent à 791 859,89 € et les recettes à 827 066,20 €.

La commission a également listé les principaux investissements 2022 :

• Résidence des Trois Chênes (sur budget lotissement) :

 - maitrise d’œuvre : 6 500,00 €

 - solde travaux lot 1 : 97 564,80 €

 - travaux lot 2 : 37 932,00 €

• Résidence des Trois Chênes (sur budget commune) :

 - basse tension : 63 785,00 €

 - éclairage public 1ère phase : 5 718,00 €

 - téléphone : 16 734,00 €

 - fibre optique : 5 571 €

•Extension de la Maison des Lutins :

 - maitrise d’œuvre : 36 000,00 € (quel % en 2022 ?)

 - marché travaux : 566 400,00 € (quel % en 2022 ?)

 - bureaux de contrôle : 9 888,00 € (quel % en 2022 ?)

 - sondage : 1 020,00 €

 - ADAC (aide constitution dossier marché) : 430,00 €

• Extension de la crêperie :

 - maitrise d’œuvre : 4 800,00 €

 - marché travaux : 57 000,00 €

• Solde matériel informatique pour les écoles : 2 380,00 €

• Solde facture Eiffage pour trottoirs Hameau de Bonne Brousse : 19 968,00 €

• Solde facture mobilier classe modulaire : 1 068,00 €

• EP rue des Courcettes : 1 885,00 €

La prochaine commission finances aura lieu le 2 mars pour les subventions 2022 et la section de fonctionnement.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*- intervention de Laure Ivanov sur le séjour ski*

- *compte-rendu de la commission animation* :

 \* marché au fil de l’eau le 7 mai autour de l’étang avec des exposants et producteurs locaux, une brocante, des associations (initiation pêche, boules, foot, cyclo, dressage chiens, tir à l’arc, jeux buissonniers …), les deux écoles et présentation de la grainothèque par Céline Chauvière de la bibliothèque

 \* accueil des nouveaux arrivants et présentation de la commune et des bâtiments le 21 mai de 9h à 12h à la salle des fêtes

- *extension de la Maison des Lutins* : le dossier de subvention DETR a été déposé le 3 février, le montant demandé est de 144 960 €.

Concernant le marché de travaux, les offres des entreprises doivent parvenir avant le 11 février à 16h.

- *recensement de la population* : il se termine le 19 février. A ce jour, 716 logements ont été recensés, il en reste 102.

- *aménagement d’un sentier entre l’étang et le Hameau de Bonne Brousse* : Maurice Tilly informe que jeudi 10 mars, les élèves de Secondes Nature Jardin Paysage et Forêt   du lycée Anne de Bretagne de Locminé vont réaménager le sentier en posant notamment des rondins qui relieront le lotissement de Bonne Brousse à l’étang.

**Dates à retenir** :

 - Mercredi 16 février à 20h : commission bulletin

 - Vendredi 25 février à 20h30: rencontre artisans commerçants et agriculteurs

 - Mercredi 2 mars à 19h  : commission finances

 - Mardi 10 mars à 20h : Conseil Municipal